



# PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Guéret, le 13/10/2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Élections municipales complémentaires partielles d'ANZÊME et de SAINT-ORADOUX-PRÈS-CROCQ

les dimanches 26 novembre et 3 décembre 2023

À la suite des démissions d'un adjoint et de quatre conseillers municipaux de la commune d'**Anzême**, l'organisation d'une élection municipale partielle complémentaire s'impose afin de compléter le conseil municipal.

- Cinq sièges sont à pourvoir.

À la suite des démissions du maire et d'un adjoint ainsi qu'au décès d'une conseillère municipale de la commune de **Saint-Oradoux-près-Crocq**, l'organisation d'une élection municipale partielle complémentaire s'impose afin de compléter le conseil municipal avant la réélection d'un nouveau maire.

- Trois sièges sont à pourvoir.

Les arrêtés des 3 et 9 octobre 2023 portent convocation des électrices et des électeurs de ces communes.

Le 1<sup>er</sup> tour a été fixé au dimanche 26 novembre 2023 et l'éventuel second tour aura lieu le dimanche 3 décembre 2023.

Les inscriptions sur la liste électorale de chacune des communes sont à effectuer jusqu'au vendredi 20 octobre 2023.

Les déclarations de candidatures devront être déposées les mercredi 8 et jeudi 9 novembre 2023, de 9h à 12h et de 14h à 17h ; en cas de second tour le lundi 27 novembre 2023 :

- à la **Préfecture** auprès du bureau des élections et de la réglementation, pour la commune d'**Anzême**,
- à la **Sous-Préfecture** d'Aubusson pour la commune de **Saint-Oradoux-près-Crocq**.

### Contact presse Cabinet de la Préfète

Tél. : 05.55.51.59.00  
Courriel. : [pref-communication@creuse.gouv.fr](mailto:pref-communication@creuse.gouv.fr)  
Bureau départemental  
de la communication interministérielle

 [www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)  
 Préfète de la Creuse  
 Préfète de la Creuse